

LES CHIFFRES DU MOIS

Le **8 novembre**
la LND avait remporté les
élections depuis **1 an**



La répression de l'armée dans
l'Etat d'Arakan a provoqué
au moins **30 000** déplacés
dont **20 000** réfugiés au Bangladesh

L'intensification des conflits dans
les Etats Shan et Kachin ont
provoqué **15 000** déplacés



LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DU MOIS

Plus de 60 entreprises ont violé le droit du travail. Les autorités de la région de Rangoun ont pris des mesures contre 64 usines pour violation des droits du travail selon le Département d'inspection général des lois du travail. Ces usines ont été accusées de ne pas suivre les dispositions relatives au travail, conformément à la loi. Les enquêteurs évoquent que de nombreux travailleurs étaient forcés de faire des heures supplémentaires non-rémunérées (au-delà de ce que prévoyait leur contrat), particulièrement dans les usines textiles. Selon l'amendement de la loi 1951 sur le travail en usine, les heures supplémentaires sont limitées à un maximum de 2 heures par jour. Les règles spécifiques aux usines stipulent que les heures de travail ne doivent pas excéder 8 heures par jour ou 44 heures par semaine. La semaine de travail ne doit pas dépasser 6 jours.

Le commandant en chef des armées a annoncé que la représentation militaire au parlement était encore nécessaire. Le Général Min Aung Hlaing a évoqué, lors de la réunion de la Commission Militaire de l'Union Européenne à Bruxelles, que la représentation de l'armée birmane était nécessaire en raison de la fragilité de la démocratie multipartite du pays. L'armée birmane contrôle 25% des sièges au parlement ainsi que trois ministères : défense, intérieur et frontières comme statué par la constitution de 2008. Min Aun Hlaing a rappelé cette nécessité, selon lui, afin que la transition démocratique se déroule en douceur.



Un membre de la LND détenu sous la loi sur les télécommunications. U Myo Yan Naung Thein a été détenu par les autorités avec l'utilisation de l'article 66(d) de la loi sur les télécommunications. Il avait écrit un post sur son profil facebook critiquant le commandant en chef Général Min Aung Hlaing concernant les conflits et les attaques de Maungdaw et accusant les ministres des frontières d'être incompetents. L'article 66(d) de la loi sur les télécommunications stipule que toute personne coupable d'extorsion, de coercition, de diffamation, menace à la personne, en utilisant les réseaux de télécommunication est passible d'une peine d'un maximum de trois ans de prison, une amende ou les deux.



Des campagnes locales pour mettre à l'arrêt une centrale thermique alimentée au charbon, située au sud de l'État Shan. À la suite des résultats d'essais de fonctionnement de la centrale fermée depuis 2 ans, des organisations de la société civile et des habitants ont lancé une campagne appelant à l'arrêt complet de la centrale à charbon Tigyit. Les organisations dénoncent une Étude d'Impact Environnemental qui s'est réalisée sans aucune transparence alors que les habitants de la zone ont souffert de risques sanitaires et de dommages environnementaux pendant les 10 ans où la centrale opérait.

Malgré la forte opposition, le gouvernement de l'Etat Shan a autorisé les essais de fonctionnement de la centrale, ce qui a encouragé les habitants à manifester contre cette décision. Des membres des syndicats paysans, de jeunes et de femmes ont distribué des informations expliquant les impacts négatifs cette centrale. Les militants ont démontré que les émanations et la cendre produite entre 2004 et 2014 ont contaminées des sources d'eau, ont abîmé les sols et les récoltes et ont pollué l'air.

Un groupe armé mène une incursion dans une compagnie minière de jade à l'extrémité nord du pays. 20 membres de la KIA (Armée Indépendante Kachin) ont mené une incursion dans la compagnie minière de jade Yadana Yaungchee à Phakant dans l'Etat Kachin, détruisant le bureau et l'entrepôt de la compagnie. La problématique des ressources naturelles est au coeur des conflits.

La KNU (Union Nationale Karen) a signé un protocole d'accord avec l'organisation WWF (World Wild Fund) pour protéger les forêts dans les territoires contrôlés, ayant pour objectif de protéger et de restaurer les forêts et la faune. Les employés du département vont travailler avec WWF pour des formations et pour mener des recherches. Il semble que malgré la déforestation dans quelques zones contrôlées par la KNU dues à l'exploitation forestière et à la chasse, ce n'est pas aussi grave que dans d'autres zones de la Birmanie. Le responsable du département rappelle l'attention que portent l'ethnie Karen aux forêts et l'importance que celle-ci a dans leur culture, ainsi que dans l'histoire des luttes de résistance du groupe ethnique armé. Le directeur du Réseau des actions sociales et environnementales Karen exprime néanmoins des inquiétudes car WWF doit opérer selon les politiques du gouvernement et sous sa supervision. Ces décisions sont donc susceptibles d'être influencées. Il signale que signer ce mémorandum pourrait autoriser le gouvernement central à contrôler les forêts de l'Etat Karen, alors que l'approche gouvernementale est bien différente de l'approche traditionnelle indigène Karen de protection des forêts.



Cinq législateurs des comités parlementaires de la chambre basse ont été licenciés. L'un d'entre eux assure avoir été licencié pour avoir poursuivi des membres de son parti pour diffamation et fraude, contre l'avis des leaders. Il avait également déposé plainte contre le propriétaire d'une entreprise pour le détournement présumé de la loi concernant un arrangement à l'amiable d'accaparement des terres. Un autre évoque avoir été licencié en raison d'une bagarre en état d'ivresse, et un troisième aurait été licencié pour une affaire de histoire d'adultère. Le quatrième a relaté à l'Irrawady qu'il aurait été renvoyé pour critiquer la construction d'un pont avec des prêts japonais, appelant à une distribution plus équitable des prêts internationaux de développement dans les régions ethniques. Il semblerait que le dernier ait été licencié afin d'être remplacé à un poste similaire dans un autre comité.

Les groupes ethniques armés de l'Alliance du Nord ont lancé une offensive commune contre l'armée birmane. Les groupes de la Kachin Independence Army (KIA), Myanmar National Democratic Alliance (MNSA), la Ta'ang National Liberation Army (TNLA) et l'Arakan Army (AA) car "c'était une nécessité" selon un porte parole de la TNLA afin que le gouvernement tente véritablement de résoudre les conflits. Le porte parole de la TNLA a aussi annoncé qu'il s'agissait de dénoncer le fait que les militaires pressent les groupes ethniques armés à signer l'accord de Cessez-le-feu et en même temps attaquaient la KIA: il s'agit de faire pression sur l'armée pour qu'elle cesse ses offensives. Il précise que la résolution des conflits doit se faire à travers un dialogue pacifique.

LES FOCUS DU MOIS**EN BIRMANIE, LA RÉPRESSION CONTRE LES ROHINGYAS S'ACCENTUE**

L'armée birmane mène une opération de répression contre la minorité musulmane des rohingyas. Elle prétexte la lutte contre le terrorisme suite aux attaques du 9 octobre 2016 des postes de frontières avec le Bangladesh, qui ont fait neuf victimes du côté des forces armées.

La minorité musulmane rohingya, l'une des plus persécutées au monde selon l'ONU, est apatride depuis 1982, année au cours de laquelle ils se sont vus retirer leur citoyenneté. Il y aurait plus d'un million de rohingyas en Birmanie, mais il est difficile d'avoir des chiffres fiables car leur citoyenneté n'étant pas reconnue par l'État birman, ils ne sont pas pris en compte dans le recensement de la population. Ils se voient privés de leurs libertés fondamentales telles que leur liberté de mouvement, l'accès à l'éducation ou à la santé. Les discours de haine à l'encontre des rohingyas sont très présents en Birmanie depuis des décennies, et ne cessent de se développer. De graves violences ont éclaté en 2012 et ont mené à plusieurs centaines de morts et à des milliers de déplacés.



Aujourd'hui, la situation est alarmante dans l'État d'Arakan, où vivent en grande majorité les rohingyas. Depuis le 9 octobre dernier, l'armée birmane s'est lancée dans une vaste opération de répression, au cours de laquelle elle commet de nombreuses exactions : meurtres extrajudiciaires, arrestations arbitraires, des cas de torture, violences sexuelles, incendies d'habitations et de commerces. L'accès à la zone concernée est bloqué aux organisations humanitaires, aux médias locaux et internationaux ainsi qu'au gouvernement civil. Les informations officielles sont donc celles de l'armée, qui évoque 86 morts, alors que les organisations rohingyas parlent d'un nombre beaucoup plus élevé en s'appuyant sur des informations documentées par les civils.

La minorité musulmane, forcée de fuir ces violences, se réfugie dans des camps ou tente de passer la frontière du Bangladesh. Selon l'ONU, il y aurait plus de 30 000 déplacés, dont 15 000 en seulement 48 heures. Le Bangladesh, malgré les recommandations de l'ONU à ce sujet, n'a pas ouvert ses frontières et a renforcé les patrouilles. Les conditions des camps de réfugiés sont déplorables en raison des nouvelles arrivées en masse, et la nourriture vient à manquer.

Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement nie les violations des droits humains dont l'armée birmane est accusée, alors que les vies de milliers de personnes sont en danger et qu'il est urgent de s'emparer de la question. Le gouvernement birman doit rouvrir l'accès aux organisations humanitaires pour toute la zone, et mener une

enquête indépendante et transparente sur les violences dont est accusée l'armée birmane.

LA SOCIÉTÉ CIVILE DEMANDE L'ARRÊT IMMÉDIAT DES HOSTILITÉS DANS LES ETATS SHAN ET KACHIN

Face aux combats qui s'intensifient dans le nord-est du pays et aux abus de l'armée birmane qui mettent en danger les populations civiles, le Kachin Peace Network exprime ses préoccupations. Info Birmanie soutient les organisations signataires qui exigent l'arrêt immédiat des hostilités, la libération de civils arrêtés arbitrairement et leur protection, le respect du droit international et la mise en place urgente d'un réel dialogue politique afin de trouver une solution pacifique aux conflits.

Communiqué du Kachin Peace Network – Le 29 novembre 2016

Des combats intenses ont de nouveau éclaté le 20 novembre dans le nord de l'État Shan à Mungkoe, Pawng Sai et au point de contrôle 105-Mile. D'autre part, les combats continuent entre l'armée birmane et les groupes ethniques armés de l'alliance du Nord[1]. Tous les jours, des affrontements armés ont lieu dans différentes parties du nord de l'État Shan et du sud de l'État Kachin.



Pendant les combats du 20 novembre, dans la zone de Mungkoe, l'armée birmane a arrêté 70 civils qui participaient à une cérémonie de mariage à Hpau Jung Pa village dont 12 personnes sont des proches de nationalité chinoise. Ces 12 personnes ont été libérées le jour suivant après des négociations avec un représentant chinois le 21 novembre, et 2 autres birmans ont été libérés le 25 novembre. Depuis, aucune libération n'a eu lieu. Ces arrestations arbitraires représentent clairement une violation des Conventions de Genève.

Face à cette situation, nous sommes très préoccupés pour la sécurité des civils dans les zones de conflits. Les organisations signataires demandent au gouvernement birman et à l'armée birmane (la Tatmadaw) de libérer immédiatement les civils qui sont détenus depuis le 20 novembre, et fasse de la protection de la dignité et des vies des populations civiles une priorité absolue.

Nous exigeons que toutes les parties en conflit ne commettent pas de crime contre l'humanité, et respectent pleinement la Loi Humanitaire Internationale (IHL) et les lois des droits humains (HRL). Toutes les parties en conflit (l'armée birmane et les groupes ethniques armés) doivent respecter le droit des populations civiles, et conformément aux Conventions de Genève, respecter le principe de distinction entre les populations civiles et les combattants, ainsi que de prendre des précautions en cas d'attaques pour empêcher que les populations civiles en soient victimes. Elles doivent également s'assurer que les populations civiles soient protégées des « atteintes à la vie et à l'intégrité, de traitements cruels et de torture, d'outrages à la dignité, en particulier les traitements humiliants et dégradants ».

Nous exhortons l'arrêt immédiat des hostilités. Il est crucial de trouver une solution pacifique aux conflits en Birmanie, pour le futur du pays et de son peuple. Cette solution doit être basée sur un dialogue politique

ouvert qui répond aux problèmes persistants à l'origine du conflit.

**DES TRAITÉS QUI PROTÈGENT LES INVESTISSEURS AU DÉTRIMENT DES PEUPLES :
L'ACCORD DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS UNION EUROPÉENNE/BIRMANIE**

Info Birmanie se joint à plus de 200 organisations de la société civile européenne et birmane, via une lettre ouverte, pour appeler à la suspension des négociations de l'API UE-Birmanie jusqu'à la délibération de la Cour Européenne de Justice.



En Birmanie, la transition démocratique en cours s'accompagne d'une transition économique. L'un des objectifs principaux de la Ligue Nationale pour la Démocratie (LND), qui a remporté les premières élections générales libres depuis plus de 50 ans, est de répondre aux besoins de développement économique et elle entend le faire en attirant les investisseurs étrangers, et particulièrement les investisseurs européens.

Ainsi, un Accord de Protection des Investissements (API) est en cours de négociation entre l'Union Européenne et la Birmanie. Les négociations ont débuté en 2014 sous le mandat du président Thein Sein, héritier de la junte militaire, et se poursuivent aujourd'hui avec la LND : le prochain et dernier « round » de négociation doit se tenir cette semaine. Mais au même titre que de nombreux traités d'investissement, il n'y a aucune transparence : il est presque impossible d'obtenir des informations sur le contenu des négociations qui se déroulent dans le secret. De plus, les négociateurs sont conseillés en grande majorité par le secteur privé.

Alors que les bénéfices de ce type d'accord sont exagérés et qu'ils sont actuellement largement remis en question par de nombreuses organisations de la société civile, les risques en sont sérieusement minimisés. L'API en négociation entre l'UE et la Birmanie a pour objectif, comme son nom l'indique, de protéger les investisseurs à l'étranger. Il définira les conditions dans lesquelles s'opèrent les investissements privés sur les territoires respectifs. Mais plutôt qu'une opportunité d'encourager la « stabilité économique et la croissance », cet accord n'aura comme conséquence que d'ouvrir un nouveau marché aux investisseurs européens en leur octroyant toujours plus de droits et de restreindre l'espace politique indispensable à une véritable transition démocratique en Birmanie.

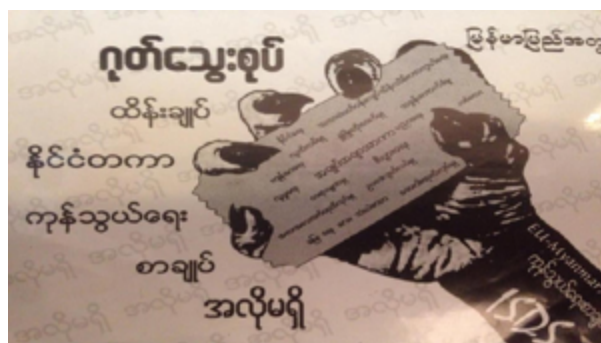
La Birmanie sort de plus de 50 ans de dictature militaire et son bilan en matière de droits humains est catastrophique, il est donc crucial que les intérêts du peuple birman passent avant ceux des investisseurs. Pourtant, l'objectif exclusif de cet accord est d'assurer une protection maximale des droits des investisseurs, sans tenir compte des contextes économique et social locaux. À l'inverse, les obligations des investisseurs à l'égard de la Birmanie sont complètement inexistantes. Alors que des réformes de fond doivent être mises en

place et que la mainmise de l'armée birmane sur la politique et l'économie limite les marges de manœuvre du nouveau gouvernement, la priorité d'attirer les investissements étrangers met clairement en danger la transition du pays.

Il est fort probable que l'API UE-Birmanie, à l'instar des accords d'investissement en général, contienne des clauses de non-discrimination, de traitement national, de compensation en cas d'expropriation ou de dommage subis par les investisseurs, ainsi que des garanties assurant la libre circulation des capitaux. Les termes dans lesquels ces clauses sont formulées sont juridiquement imprécis, ce qui permettra aux investisseurs d'étendre leurs privilèges à travers une interprétation large de leurs droits. À contrario, pour la Birmanie il sera impossible de prévoir la portée de leurs droits et obligations avec certitude. Ce flou juridique est d'autant plus fort que l'API UE-Birmanie inclut des mécanismes d'arbitrage (ICS) permettant aux investisseurs de contourner les systèmes juridiques nationaux et de poursuivre les États hôtes directement devant des tribunaux d'arbitrage internationaux lorsqu'ils considèrent que leurs droits octroyés en vertu de l'accord, ont été violés. Il s'agit d'un droit accordé aux entreprises multinationales de remettre en cause les législations sociales, environnementales et économiques des gouvernements si ces mesures sont susceptibles de porter atteinte à la rentabilité de leurs investissements.

Ces droits excessifs conduiront à une perte de souveraineté et donc de marge de manœuvre politique pour la Birmanie, la priveront des possibilités de régulation en vue du développement social ou de la protection de l'environnement, alors que le cadre légal en place ne protège pas les communautés affectées par les investissements, les ouvriers et l'environnement. Ainsi, il est essentiel de mettre en place des législations contraignantes pour les investisseurs, notamment pour protéger le droit des ouvriers, des paysans et de l'environnement, ce qui est crucial car la Birmanie exporte 60% de sa production textile vers l'UE et 70% de sa population vit de l'agriculture.

Alors que le cadre légal birman ne protège ni les communautés affectées par des investissements ni l'environnement, il est essentiel de mettre en place des législations contraignantes pour les investisseurs, notamment pour protéger le droit des ouvriers, des paysans et de l'environnement. L'UE doit s'engager dans ce sens car plus de 60% de la production textile y est exportée. Par ailleurs, plus de 70% de la population vit de l'agriculture et l'arrivée de nouveaux investisseurs provoquera de nouveaux cas d'accaparement des terres alors qu'il s'agit d'une problématique majeure au Myanmar.



Un secteur pose particulièrement problème en Birmanie : celui des ressources naturelles, majoritairement situées dans les régions ethniques en proie aux conflits. Les groupes ethniques armés revendiquent un État Fédéral leur accordant la gestion autonome de ces ressources, tandis que l'armée birmane, acteur économique majeur, s'obstine à vouloir les contrôler. L'arrivée de nouveaux investisseurs risque d'aggraver les tensions et de menacer les perspectives de paix. Par ailleurs, les entreprises extractives profitent pleinement

de l'absence de normes sociales et environnementales en Birmanie, en exploitant les ressources naturelles sans tenir compte des impacts de leurs activités sur les communautés locales et sur l'environnement. Sous prétexte que leurs profits seraient menacés, le mécanisme d'arbitrage leur permettrait de poursuivre l'État birman et ainsi de verrouiller toute tentative du gouvernement de faire évoluer ces politiques.

En somme, les droits excessifs accordés par cet accord conduiront donc à une perte de souveraineté pour la Birmanie. Cet accord d'investissement représente une menace directe pour les politiques publiques, la gouvernance démocratique et la défense de l'intérêt public. Il s'agit également d'une menace directe pour la stabilité du pays, alors que l'Union Européenne se targue d'être l'un des soutiens principaux au processus de paix et à la transition démocratique. En signant ce type d'accord, les gouvernements abandonnent leur droit à réguler dans l'intérêt des peuples et de l'environnement et s'exposent à des procès couteux.

Récemment, dans le cadre d'un traité de libre-échange entre le Canada et l'UE qui inclut le mécanisme d'arbitrage privé (ICS), le parlement wallon de Belgique a obtenu que ce mécanisme soit jugé par le Cour Européenne de Justice afin de vérifier sa compatibilité avec les traités européens. Info Birmanie se joint à de nombreuses organisations de la société civile européenne et birmane pour demander la suspension des négociations de l'API UE-Birmanie jusqu'à la délibération de la Cour Européenne de Justice via une lettre ouverte.